



## EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS du Bureau métropolitain de Dijon métropole

Séance du jeudi 18 juin 2026

Président : Monsieur REBSAMEN

Secrétaire de séance : Madame JUILLARD-RANDRIAN

*Convocation envoyée le 12 juin 2026*

Nombre de membres du Bureau métropolitain : 41  
Nombre de membres en exercice : 41

Nombre de présents participant au vote : 34  
Nombre de procurations : 5

### **Membres présents :**

|                             |                                       |                                    |
|-----------------------------|---------------------------------------|------------------------------------|
| Monsieur François REBSAMEN  | Madame Lydie PFANDER-MENY             | Madame Catherine MINAUX            |
| Madame Nathalie KOENDERS    | Madame Marie-Hélène JUILLARD-RANDRIAN | Monsieur Jean-Michel VERPILLOT     |
| Monsieur Thierry FALCONNET  |                                       | Monsieur Régis PETITBOULANGER      |
| Madame Céline TONOT         | Monsieur Patrice CHATEAU              | Monsieur Lionel SANCHEZ            |
| Madame Isabelle PASTEUR     | Monsieur Nicolas SCHOUTITH            | Madame Nathalie BERTILLON          |
| Madame Catherine PETITJEAN  | Monsieur François SARRON-PILLOT       | Madame Dominique BEGIN-CLAUDET     |
| Monsieur Guillaume RUET     | Madame Nuray AKPINAR-ISTIQAM          | Monsieur Jacques CARRELET DE LOISY |
| Madame Françoise TENENBAUM  | Monsieur Christophe AVENA             | Monsieur Jean-Marc BOURGEON        |
| Monsieur Antoine HOAREAU    | Monsieur Hamid EL HASSOUNI            | Madame Catherine PAGEAUX           |
| Monsieur Philippe LEMANCEAU | Monsieur Laurent GOBET                | Monsieur Didier RELOT              |
| Madame Monique BAYARD       | Madame Karine HUON-SAVINA             | Monsieur Alexandre HEDDAR          |
| Monsieur Benoît BORDAT      | Monsieur Léo LACHAMBRE                |                                    |

### **Membres absents :**

|                         |                                                                            |
|-------------------------|----------------------------------------------------------------------------|
| Monsieur Ludovic GAFFET | Monsieur Frédéric GOULIER pouvoir à Monsieur François REBSAMEN             |
| Monsieur Adrien GUENE   | Monsieur François DESEILLE pouvoir à Madame Marie-Hélène JUILLARD-RANDRIAN |
|                         | Madame Nadjoua BELHADEF pouvoir à Monsieur Hamid EL HASSOUNI               |
|                         | Madame Dominique MARTIN-GENDRE pouvoir à Monsieur Philippe LEMANCEAU       |
|                         | Madame Agnès BILLIET pouvoir à Monsieur Didier RELOT                       |

## **OBJET : POLITIQUE DE LA VILLE, HABITAT, SOLIDARITES ET URBANISME**

### **Transition énergétique et médiation sociale - Sensibilisation citoyenne dans le cadre du projet RESPONSE – Approbation de la convention 2026 avec l'association Pimms Médiation Dijon**

Dijon métropole, dans le cadre de ses engagements en matière de transition climatique et de solidarité, pilote le projet européen H2020 RESPONSE déployé au sein du quartier de la Fontaine d'Ouche à Dijon et expérimentant un territoire à énergie positive. L'implication des habitants constitue un volet essentiel de cette démarche, notamment pour l'appropriation des solutions énergétiques innovantes déployées dans les logements. Celles-ci ont concerné les îlots Franche-Comté de Grand Dijon Habitat et Île-de-France d'Orvitis, qui ont fait l'objet de rénovations énergétiques performantes, d'un pilotage de l'énergie et d'installations photovoltaïques en autoconsommation collective.

En 2025, le Pimms Médiation Dijon a poursuivi ses actions de médiation sociale autour du projet. Ses équipes ont sensibilisé plus de 200 adultes et près de 150 enfants, avec des résultats très positifs : 89 % des participants ont déclaré connaître le projet RESPONSE, 97 % ont indiqué qu'ils disposaient de solutions concrètes pour faire évoluer leurs pratiques et 98 % ont indiqué comprendre l'intérêt d'habiter dans un quartier à énergie positive.

2026 constitue l'année de clôture contractuelle du projet RESPONSE, marquée notamment par la conférence organisée à Dijon le 26 juin. Dans ce contexte, la mission du Pimms Médiation Dijon consiste à accompagner la phase d'analyses en menant des entretiens individuels, en particulier auprès des locataires de Grand Dijon Habitat et d'Orvitis, afin de documenter l'usage, les perceptions, les freins et les leviers d'appropriation des dispositifs mis en place dans les immeubles et de l'autoconsommation collective.

A l'instar de 2025, il est proposé d'établir pour l'année 2026 une nouvelle convention entre Dijon métropole et l'association Pimms Médiation Dijon. Celle-ci prévoit :

- la mise en œuvre d'actions auprès des locataires des îlots d'habitation concernés,
- la conduite d'enquêtes (retours d'usage sur les solutions technologiques mises en place),
- l'animation de rencontres et d'ateliers ciblés,
- la participation aux temps forts métropolitains liés à la clôture de RESPONSE.

La contribution financière de Dijon métropole pour ces actions est fixée à 15 000 € TTC pour l'année 2026, un montant réajusté vis-à-vis de la subvention 2025 (21 600 €).

#### **Le Bureau, après en avoir délibéré, décide :**

- **d'attribuer** à l'association Pimms Médiation Dijon une subvention 2026 d'un montant de 15 000 € TTC pour la mise en œuvre d'actions de médiation sociale et de sensibilisation citoyenne dans le cadre de la clôture du projet RESPONSE ;
- **d'approuver** les dispositions de la convention 2026, annexée à la présente délibération, prenant effet à compter du 1er janvier 2026 et jusqu'au 31 décembre 2026 ;
- **d'autoriser** Monsieur le Président à apporter à ce document toute modification ne remettant pas en cause son économie générale ;
- **de dire** que la dépense afférente sera prélevée sur le budget de l'exercice en cours et dont le mandatement interviendra en un seul versement ;
- **d'autoriser** Monsieur le Président à signer ladite convention ainsi que tout acte utile à l'exécution de cette décision.

SCRUTIN      POUR : 39

ABSTENTION : 0

CONTRE : 0

NE SE PRONONCE PAS : 0

DONT 5 PROCURATION(S)

